

Titre du poste : **INTERVENANT – LISTE DE RAPPEL**

Numéro de l’affichage : LDC-30052024-2

Lieu de travail : Salaberry-de-Valleyfield

Heures par semaine : 35 hres

Horaire de travail : Quart de jour, soir, nuit et fin de semaine

Quart de travail : jour

Équipe : Intervention de crise et prévention du suicide

Date d’entrée en fonction : dès que possible

Statut :

- Liste de rappel
- Temps plein
- Contractuel
- Temps partiel

INTERVENANT LISTE DE RAPPEL

Service : Intervention de crise et prévention du suicide

Objectifs du poste:

- Assurer l’accès à une gamme de services de crise intégrés : service d’intervention téléphonique continu, service mobile d’intervention de crise dans le milieu, suivi de crise à très court terme, service d’hébergement de crise.
- Assurer une relance téléphonique auprès des personnes plus vulnérables au suicide.
- Assurer la sécurité et le bon fonctionnement des personnes en hébergement en dehors des heures régulières de l’équipe de réadaptation.
- Jouer un rôle d’intervenant pivot en coordonnant les services autour de la personne.
- Gérer des crises et des crises suicidaires.
- Gérer les problématiques liées à la santé mentale des résidents.

Exigences du poste:

- Posséder un diplôme collégial ou universitaire lié aux sciences humaines (psychoéducation, éducation spécialisée, travail social, psychologie, sexologie, santé mentale et tout autre domaine étroitement lié au travail).

- Posséder une expérience en intervention psychosociale.
- Connaissance des problématiques psychosociales et de santé mentale.
- Capacité d'intervenir en situation de crise et crise suicidaire.
- Capacité de faire un plan d'intervention.
- Capacité de structurer l'intervention rapidement et s'adapter rapidement à la situation.
- Faire preuve d'une grande capacité d'adaptation, autonomie, leadership.
- Excellentes aptitudes en planification et en organisation du travail.
- Maîtriser les outils informatiques (suite Office, outil web).
- Excellente maîtrise du français parlé/écrit.
- Anglais parlé fonctionnel.
- Posséder une voiture et un permis de conduire valide au Québec.
- Atouts :
 - Connaissance de la spécificité de l'écoute et de l'intervention téléphonique ;
 - Connaissance des organismes du territoire.
 - Posséder de l'expérience en intervention psychosociale.

Qualités personnelles exigées :

- Avoir un bon jugement et du discernement.
- Faire preuve d'une grande capacité d'adaptation, autonomie, leadership et sens de l'organisation.
- Capacité d'aller dans divers milieux de vie (animaux, insalubre, encombrer, etc.).
- Avoir de la facilité à entrer en relation avec les gens et être à l'écoute des besoins.
- Avoir de la facilité à travailler en équipe.
- Avoir une capacité d'organisation et de gestion des priorités.
- Avoir de la facilité à résoudre des problèmes.
- Capacité de prendre des décisions rapides et d'assumer ses décisions cliniques.
- Discrétion.
- Aptitude à gérer le stress.

- Faire preuve d'initiative et de polyvalence.
- Avoir du tact et de la diplomatie.
- Capacité à rester calme en situation de d'urgence.
- Capacité à gérer plusieurs situations en même temps.

FONCTIONS À ACCOMPLIR

Ligne d'accueil, d'intervention de crise et de prévention du suicide :

- Accueillir et créer l'alliance auprès de la personne qui est en crise.
- Explorer brièvement la situation.
- Repérer la personne vulnérable au suicide.
- Désamorcer la crise.
- Vérifier la présence d'idées suicidaires/homicidaires, le potentiel agressif et problème de dépendance.
- Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques (formation AQPS) et structurer l'intervention.
- Explorer les critères d'estimation de la dangerosité d'un passage à l'acte suicidaire ou facteurs de risques.
- Travailler l'ambivalence et le repositionnement de la personne.
- Convenir d'un plan d'action.
- Mettre en place un filet de sécurité et intensifier l'offre de services.
- Assurer la sécurité immédiate de la personne, s'il y a lieu.
- Offrir un suivi étroit, un hébergement de crise, un suivi de courte durée ou tout autre service adapté à la situation.
- Assurer l'aide et l'accompagnement en fonction des besoins de la personne.
- Assurer les relances et les suivis téléphoniques auprès de la clientèle et faire un suivi auprès des partenaires, s'il y a lieu.
- Référer si besoin à un organisme adapté aux besoins de la personne.
- Référer au suivi étroit à toute personne suicidaire qui est ou qui a été en danger grave de passage à l'acte.

- Prendre contact avec la personne suicidaire dans les 24 à 48 heures suivant la sortie de l'hôpital ou de l'urgence (médicale ou psychiatrique), si référence.

Intervention dans le cadre de la P38 (en rotation)

- Assurer l'intervention lorsqu'un policier appelle directement l'intervenant en disponibilité sur le cellulaire P-38.001 :
- Recueillir l'information;
- Évaluer la demande du policier;
- Effectuer et valider l'estimation de la dangerosité avec le partenaire s'il y a lieu;
- Évaluer la faisabilité de désamorcer la crise au téléphone ou sinon assurer le déplacement sur les lieux de l'intervention;
- Tenter d'obtenir la collaboration du client par le lien de confiance;
- Offrir, si possible, des alternatives à l'hospitalisation et assurer les références appropriées;
- Assurer, lorsque nécessaire un déplacement et une intervention dans le milieu, pour estimer la dangerosité ou pour appliquer l'article 8 de la loi P-38.001, l'intervenant en disponibilité doit :
- Rejoindre les policiers sur les lieux;
- Faire une première cueillette d'information afin de déterminer les besoins de la personne;
- Estimer la dangerosité de la personne et tenter de désamorcer la crise;
- Offrir les alternatives à l'urgence, assurer les références appropriées et accompagner le client au besoin;
- S'assurer que la personne concernée possède nos coordonnées;
- Organiser, en lien avec les intervenants de la ligne de crise et prévention du suicide, un hébergement de crise, lorsque requis.
- Lorsque la demande provient de la ressource :
 - De jour, en période de surcharge, si un déplacement est requis suite à un appel à la ligne d'intervention de crise, l'intervenant en disponibilité pourra être appelé à participer en appui au travail de l'équipe de crise. En temps régulier, de jour, le soutien à la ligne de crise en cas de surcharge (réponses téléphoniques, relances, postvention).

- De soir, l'intervenant en disponibilité accompagnera l'intervenant de la ligne de crise pour une demande d'intervention de crise dans le milieu, en cas de débordement.
- Lorsqu'un déplacement est requis suite à un appel à la ligne d'intervention de crise, et qu'il n'y a qu'un intervenant en poste à la ligne de crise (ex. de nuit), l'intervenant en disponibilité doit évaluer la sécurité de ce déplacement (ex. présence policière) avant de l'effectuer.

Intervention :

- Participer à l'estimation de la dangerosité de la personne, à l'apaisement de la crise par la mise en place de stratégies d'intervention et à l'exploration d'alternatives à l'urgence du Centre hospitalier.
- Participer à la réflexion sur la pertinence d'un déplacement et à la planification de l'intervention en lien avec la cueillette d'informations effectuée.
- Assurer les références appropriées et organiser un hébergement de crise, lorsque requis.
- Assurer, lorsque requis, en période de surcharge, au suivi étroit et au SIV, en soutien à l'intervenant.
- Consolider les liens avec les partenaires susceptibles de bénéficier de l'intervention de crise dans le milieu et à soutenir la promotion de l'ensemble des services de crise et de réadaptation.

Hébergement de crise:

- Participer à l'évaluation des demandes d'hébergement de crise.
- Accueillir et intégrer les résidents selon la procédure :
- Faire les procédures administratives;
- Faire les procédures d'hygiène (punaise et autre);
- Donner le matériel nécessaire;
- Explique les règlements et l'horaire à la personne hébergée;
- Prendre en charge la médication de la personne hébergée.

- Assurer une collaboration avec l'intervenant en réadaptation lors de l'admission d'une personne en crise qui a besoin d'un hébergement.
- Assurer, avec l'ensemble des intervenants à la crise et en réadaptation, un encadrement sécuritaire des personnes en hébergement de crise et note au quotidien, les informations pertinentes à leur suivi.
- Assurer les procédures de départ (nettoyage de la chambre, etc.).

Suivi auprès des personnes en hébergement de crise :

- Établir un plan d'intervention (objectifs poursuivis, moyens privilégiés, échéanciers visés, les périodes et les moyens d'évaluation) et un plan de rétablissement avec le client.
- Développer des stratégies adaptées en fonction de la réalité de la clientèle et des procédures établies.
- Travailler l'appropriation du pouvoir à partir des forces de la personne.
- Développer une pratique d'intervention impliquant activement le milieu de la personne.
- Développer des stratégies adaptées en fonction de la réalité de la clientèle et des procédures établies.
- S'assurer du bon fonctionnement des résidents par rapport à l'alimentation, l'hygiène, la sécurité, les activités de la vie quotidienne.
- Assurer le rôle d'intervenant pivot, lorsque requis.
- Utiliser différentes méthodes d'interventions cliniques (individuel, familial, de groupe).
- Effectuer, si besoin, des interventions de crise auprès des résidents.
- Être présent auprès des résidents (préparation des repas, activités, etc.).
- Offrir de l'écoute et du support.
- Appliquer des mesures disciplinaires, lorsque nécessaire auprès du résident qui ne respecte pas les règles et faire l'intervention nécessaire.
- Faire la vérification des chambres (propreté, présence de drogue, etc.) avec le résident et faire l'intervention nécessaire.
- Travailler en concertation avec les partenaires en santé mentale ou dans d'autres domaines afin de favoriser le développement d'un réseau de support adapté pour la

clientèle.

- Gérer efficacement sa charge de cas en collaboration avec l'équipe de travail.

Administration

- Compléter de façon rigoureuse les statistiques et les notes aux dossiers dans les 24hrs suivant l'intervention.
- Effectuer l'inventaire des besoins d'entretien, d'achats de fourniture (bureau ou matériel), outils de travail et en informe l'adjoint administratif via le formulaire prévu à cet effet.

Participation aux réunions

- Se préparer adéquatement pour ces rencontres.
- Contribuer par sa participation active au développement de la pratique de la ressource auprès de la clientèle en santé mentale.
- Développer une réflexion critique de sa pratique et de la problématique en santé mentale.
- Contribuer à la révision des politiques et procédures.
- Participer à des rencontres de supervision clinique (individuelle et de groupe) dans une perspective d'amélioration continue de la qualité des services.

Développer une pratique de collaboration et de partenariat avec l'équipe de la « ressource de transition Le Tournant » et les groupes communautaires ou institutionnels :

- Travailler en concertation avec les groupes communautaires en santé mentale ou autre.
- Partager avec les autres intervenants la responsabilité de l'offre de services 24/7 de la « ressource de transition Le Tournant ».
- Travailler dans un esprit de décloisonnement des services de la « ressource de transition Le Tournant ».

Autres tâches connexes:

- Rédiger les rapports, publications et autres documents requis par les fonctions.



Ressource alternative
en santé mentale

- Effectuer des postventions, lorsque nécessaires.